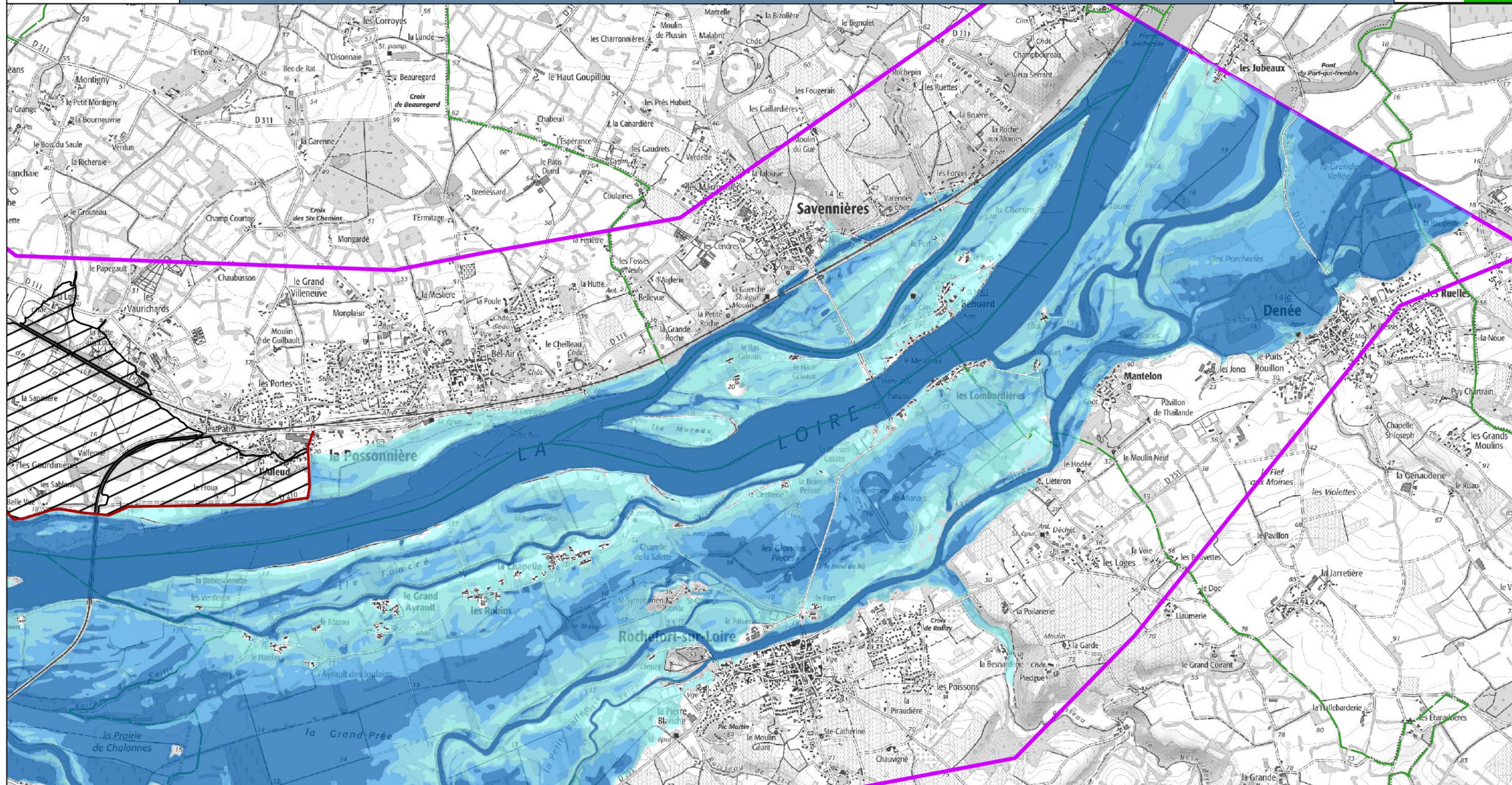


Stations de vigilance de MONTJEAN / ANCENIS : 4,50 m / 4,15 m

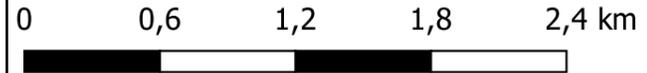


**Légende**

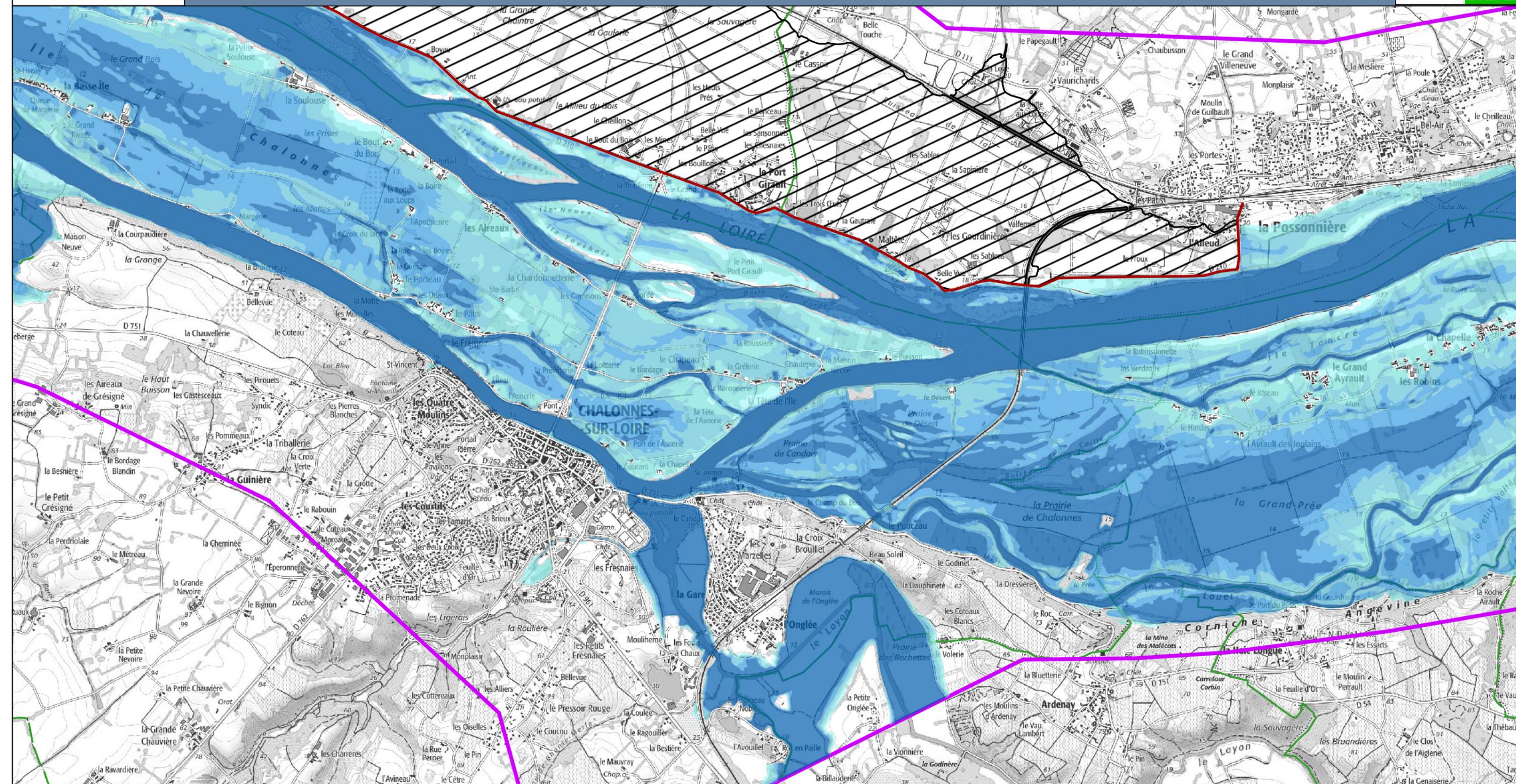
0 à 0,50 m	Station
0,50 à 1 m	Endiguement
1 à 1,50 m	Zone protégée par une digue
1,50 à 2 m	Zone d'étude
supérieur à 2 m	Limites communales

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Loire pour une hauteur de 4,50m à la station de Montjean et 4,15m à la station d'Ancenis. La ligne d'eau a été déterminée par interpolation à l'aide du modèle Hydrariv à l'aval de Montjean, et à l'aide du modèle Moise-BVA à l'amont de Montjean. La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT septembre 2022  
Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond



Stations de vigilance de MONTJEAN / ANCENIS : 4,50 m / 4,15 m



**Légende**

Classes de hauteurs d'eau

- 0 à 0,50 m
- 0,50 à 1 m
- 1 à 1,50 m
- 1,50 à 2 m
- supérieur à 2 m

○ Station  
 Endiguement  
 Zone protégée par une digue  
 Zone d'étude  
 Limites communales

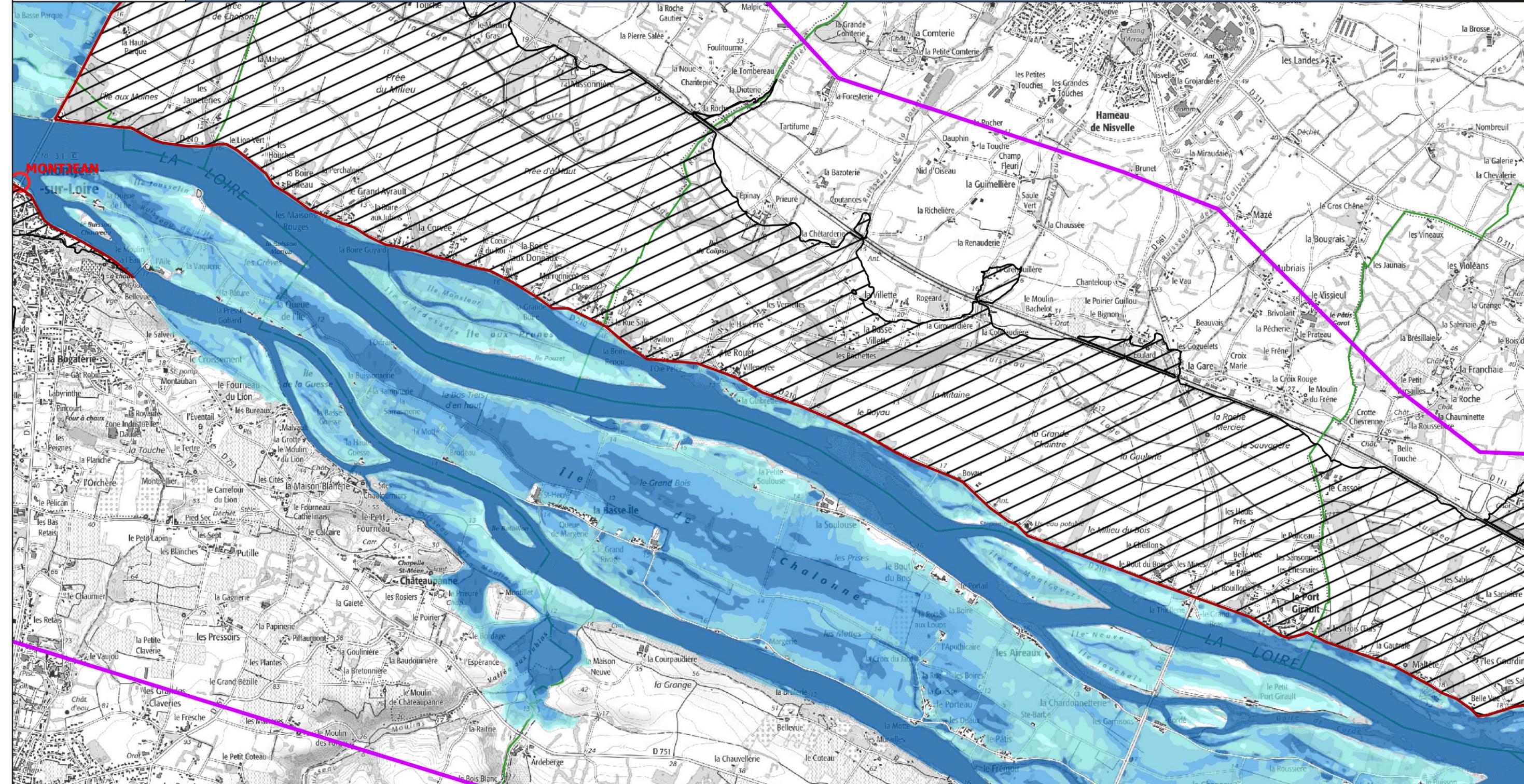
Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Loire pour une hauteur de 4,50m à la station de Montjean et 4,15m à la station d'Ancenis. La ligne d'eau a été déterminée par interpolation à l'aide du modèle Hydrariv à l'aval de Montjean, et à l'aide du modèle Moise-BVA à l'amont de Montjean.

La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT septembre 2022  
Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond



Stations de vigilance de MONTJEAN / ANCENIS : 4,50 m / 4,15 m



**Légende**

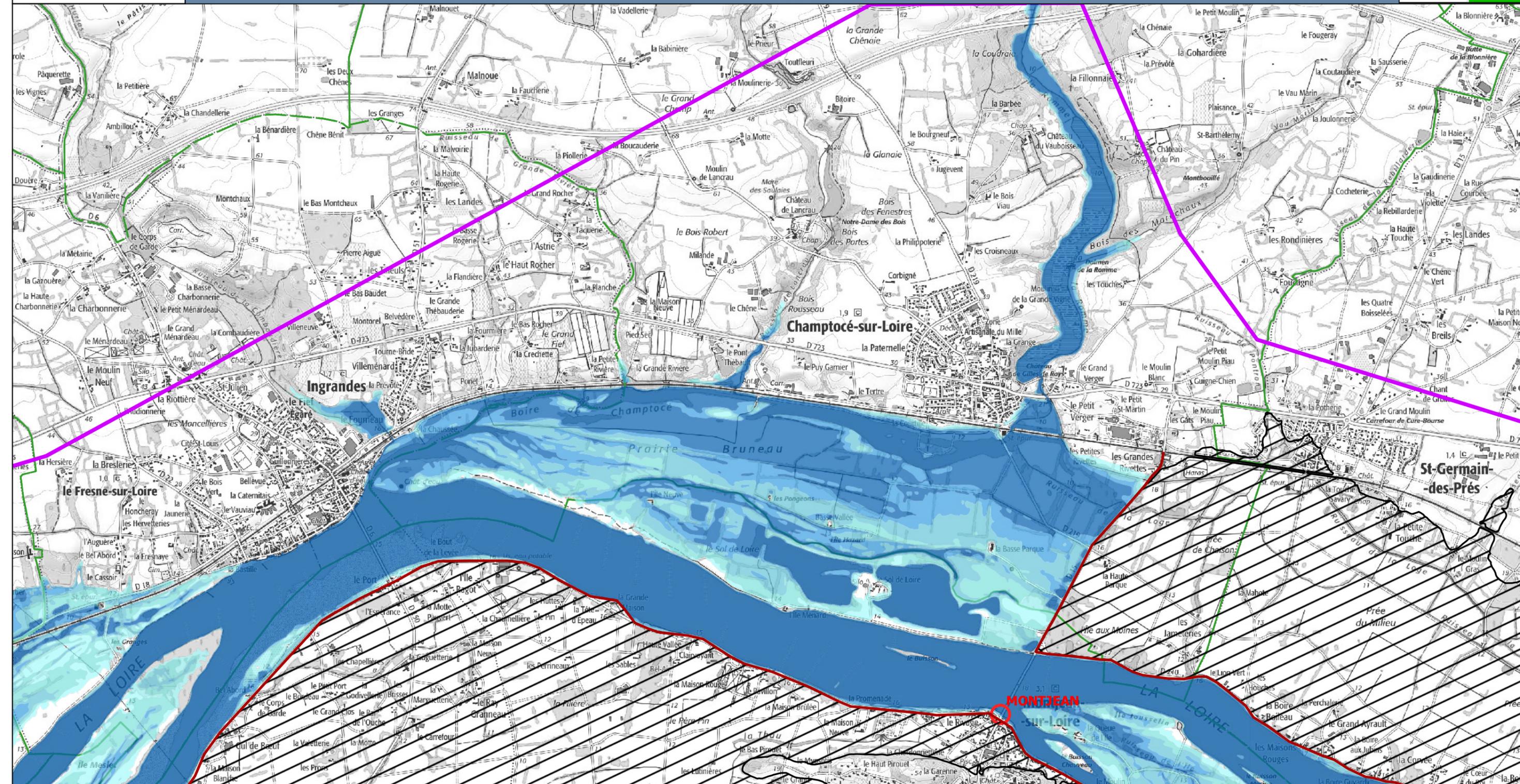
0 à 0,50 m	Station
0,50 à 1 m	Endiguement
1 à 1,50 m	Zone protégée par une digue
1,50 à 2 m	Zone d'étude
supérieur à 2 m	Limites communales

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Loire pour une hauteur de 4,50m à la station de Montjean et 4,15m à la station d'Ancenis. La ligne d'eau a été déterminée par interpolation à l'aide du modèle Hydrariv à l'aval de Montjean, et à l'aide du modèle Moise-BVA à l'amont de Montjean. La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT septembre 2022  
Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond



Stations de vigilance de MONTJEAN / ANCENIS : 4,50 m / 4,15 m



**Légende**

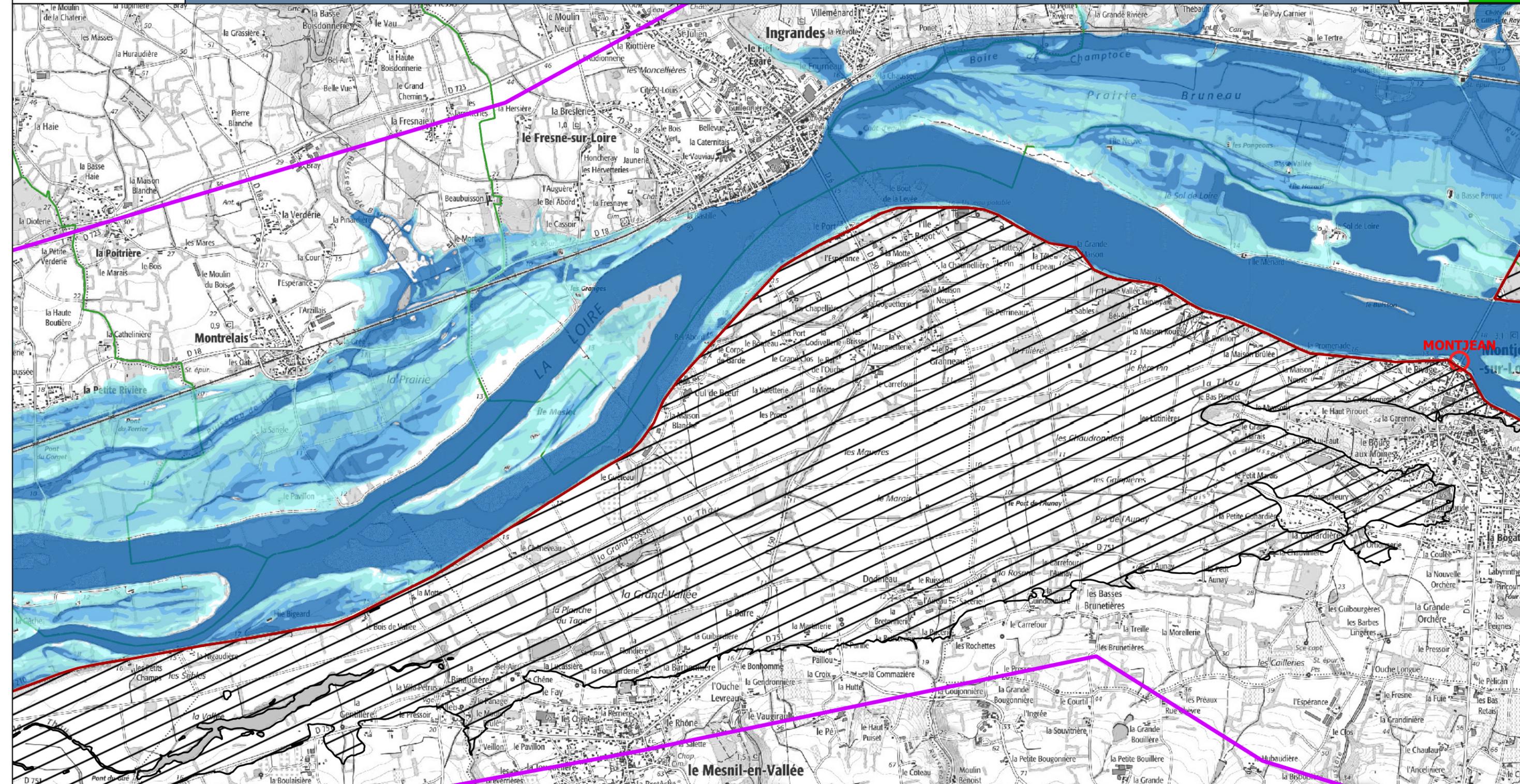
0 à 0,50 m	Station
0,50 à 1 m	Endiguement
1 à 1,50 m	Zone protégée par une digue
1,50 à 2 m	Zone d'étude
supérieur à 2 m	Limites communales

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Loire pour une hauteur de 4,50m à la station de Montjean et 4,15m à la station d'Ancenis. La ligne d'eau a été déterminée par interpolation à l'aide du modèle Hydrariv à l'aval de Montjean, et à l'aide du modèle Moise-BVA à l'amont de Montjean. La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT septembre 2022  
Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond



# Stations de vigilance de MONTJEAN / ANCENIS : 4,50 m / 4,15 m

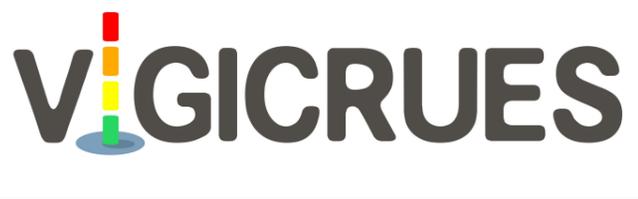


**Légende**

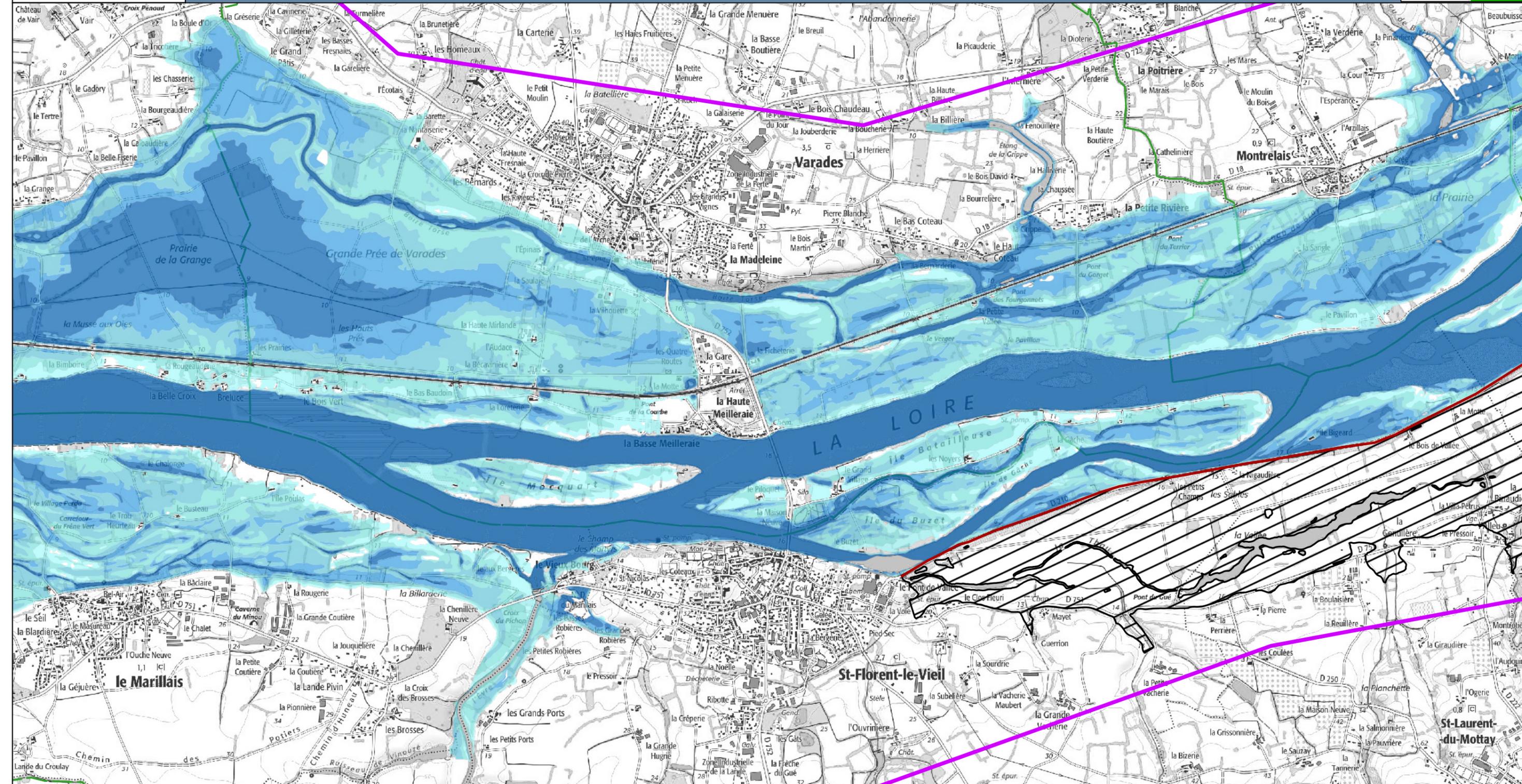
Classes de hauteurs d'eau	○ Station
0 à 0,50 m	— Endiguement
0,50 à 1 m	▨ Zone protégée par une digue
1 à 1,50 m	▭ Zone d'étude
1,50 à 2 m	▭ Limites communales
supérieur à 2 m	

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Loire pour une hauteur de 4,50m à la station de Montjean et 4,15m à la station d'Ancenis.  
 La ligne d'eau a été déterminée par interpolation à l'aide du modèle Hydrariv à l'aval de Montjean, et à l'aide du modèle Moise-BVA à l'amont de Montjean.  
 La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT septembre 2022  
 Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond



Stations de vigilance de MONTJEAN / ANCENIS : 4,50 m / 4,15 m



**Légende**

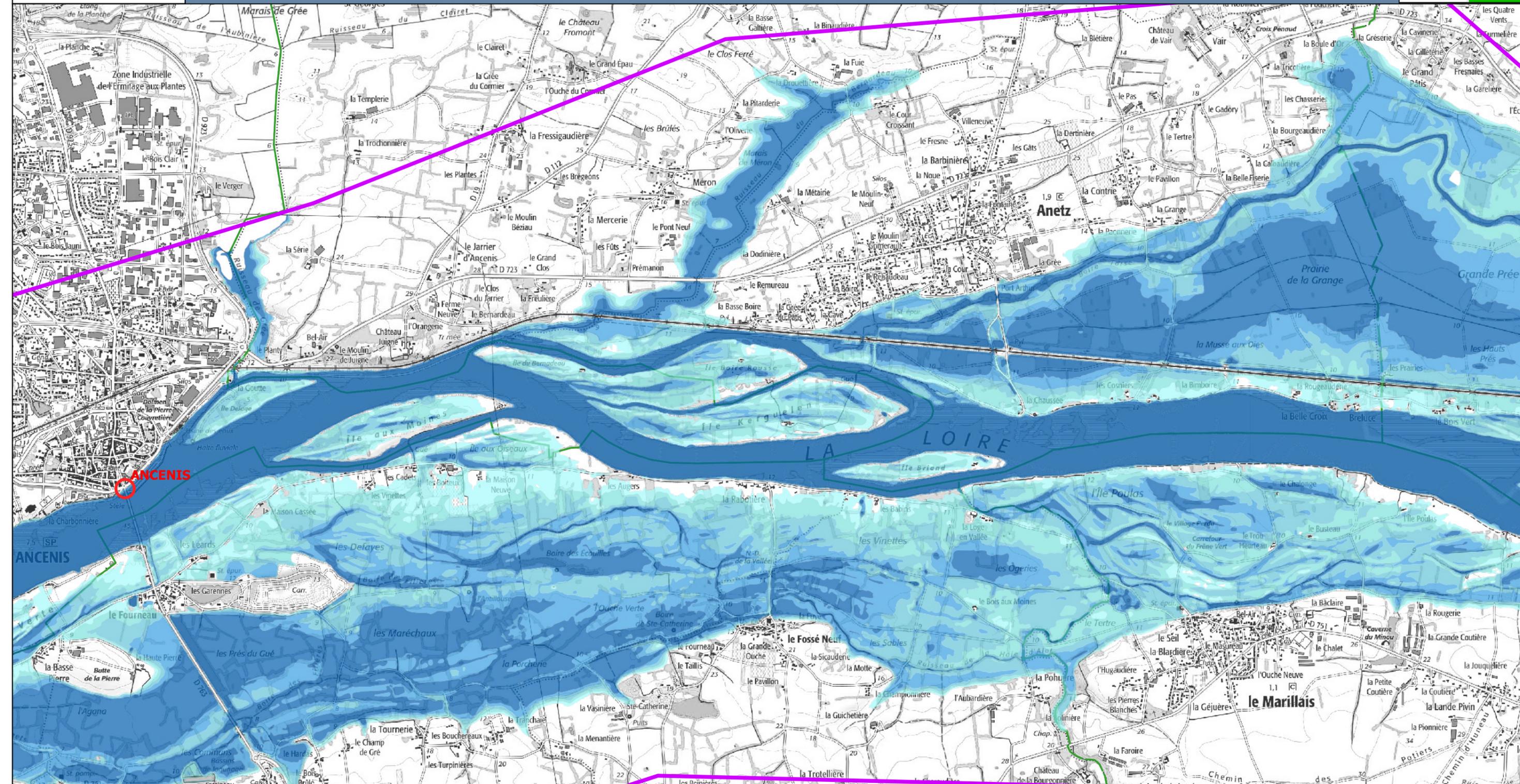
Classes de hauteurs d'eau	○ Station
0 à 0,50 m	— Endiguement
0,50 à 1 m	▨ Zone protégée par une digue
1 à 1,50 m	▭ Zone d'étude
1,50 à 2 m	— Limites communales
supérieur à 2 m	

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Loire pour une hauteur de 4,50m à la station de Montjean et 4,15m à la station d'Ancenis. La ligne d'eau a été déterminée par interpolation à l'aide du modèle Hydrariv à l'aval de Montjean, et à l'aide du modèle Moise-BVA à l'amont de Montjean. La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT septembre 2022  
Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond



Stations de vigilance de MONTJEAN / ANCENIS : 4,50 m / 4,15 m



**Légende**

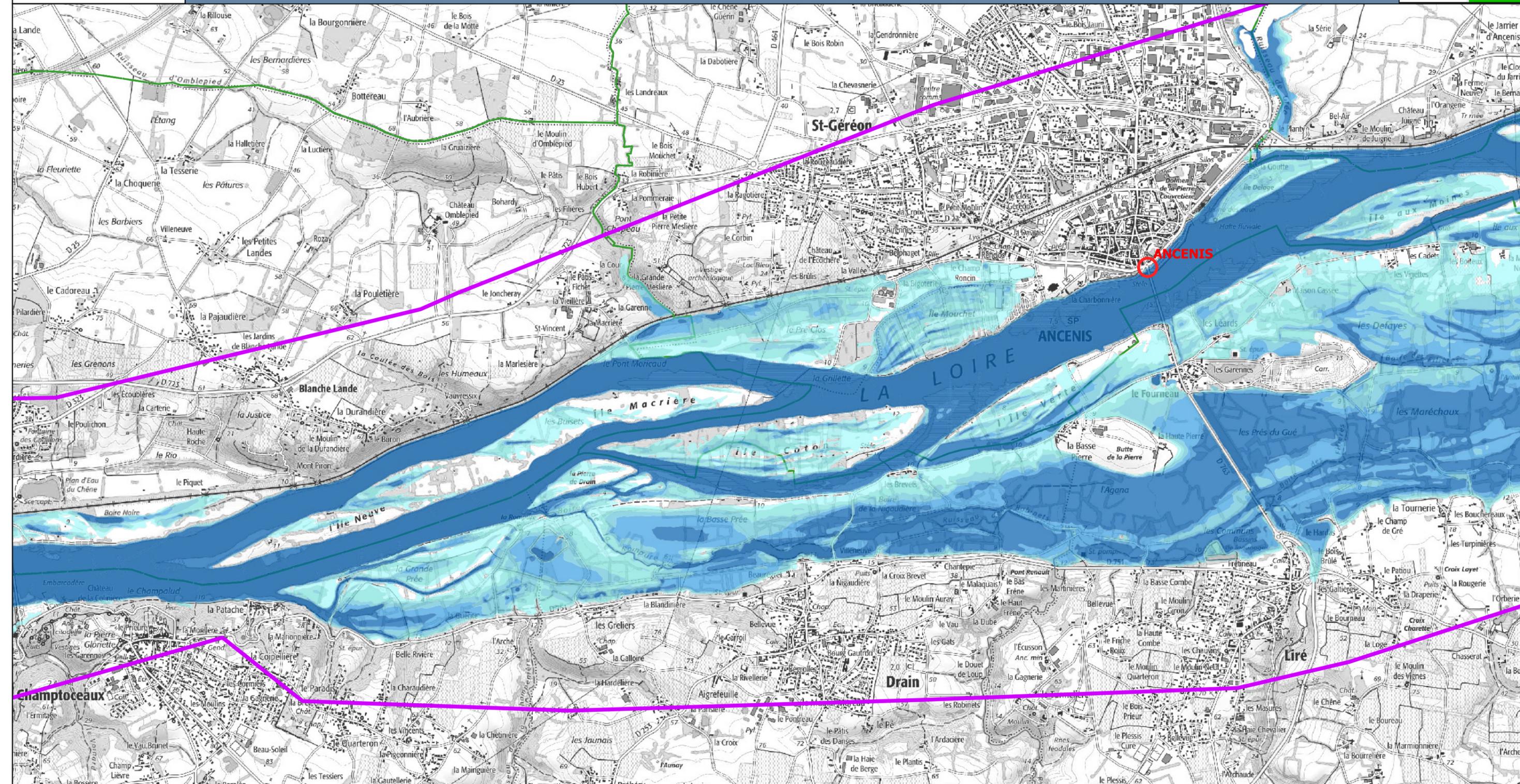
Classes de hauteurs d'eau	○ Station
0 à 0,50 m	— Endiguement
0,50 à 1 m	▨ Zone protégée par une digue
1 à 1,50 m	▭ Zone d'étude
1,50 à 2 m	— Limites communales
supérieur à 2 m	

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Loire pour une hauteur de 4,50m à la station de Montjean et 4,15m à la station d'Ancenis. La ligne d'eau a été déterminée par interpolation à l'aide du modèle Hydrariv à l'aval de Montjean, et à l'aide du modèle Moise-BVA à l'amont de Montjean. La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT septembre 2022  
Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond



Stations de vigilance de MONTJEAN / ANCENIS : 4,50 m / 4,15 m



**Légende**

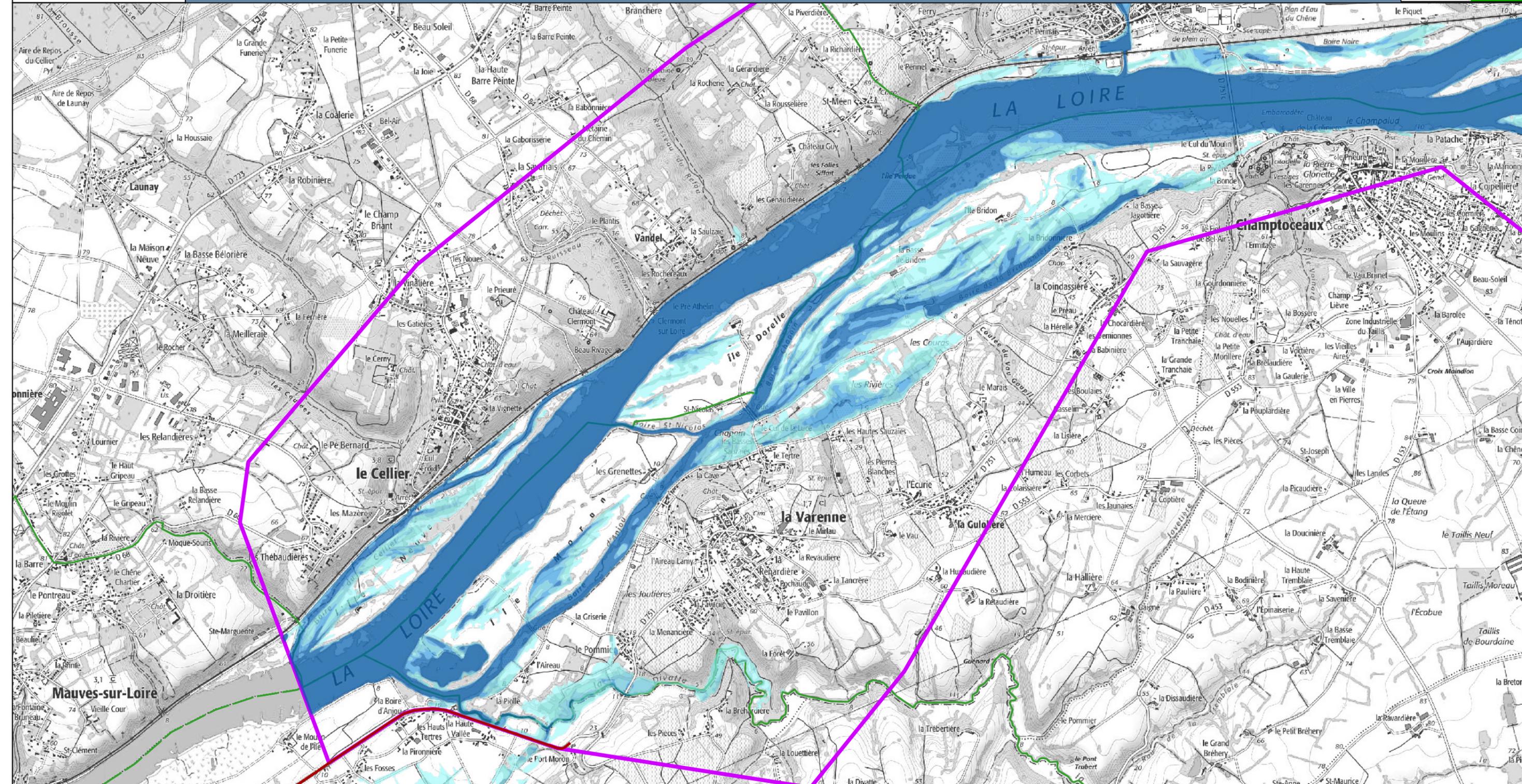
0 à 0,50 m	Station
0,50 à 1 m	Endiguement
1 à 1,50 m	Zone protégée par une digue
1,50 à 2 m	Zone d'étude
supérieur à 2 m	Limites communales

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Loire pour une hauteur de 4,50m à la station de Montjean et 4,15m à la station d'Ancenis. La ligne d'eau a été déterminée par interpolation à l'aide du modèle Hydrariv à l'aval de Montjean, et à l'aide du modèle Moise-BVA à l'amont de Montjean. La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT septembre 2022  
Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond



Stations de vigilance de MONTJEAN / ANCENIS : 4,50 m / 4,15 m



**Légende**

Classes de hauteurs d'eau	○ Station
0 à 0,50 m	— Endiguement
0,50 à 1 m	▨ Zone protégée par une digue
1 à 1,50 m	▭ Zone d'étude
1,50 à 2 m	— Limites communales
supérieur à 2 m	

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Loire pour une hauteur de 4,50m à la station de Montjean et 4,15m à la station d'Ancenis. La ligne d'eau a été déterminée par interpolation à l'aide du modèle Hydrariv à l'aval de Montjean, et à l'aide du modèle Moise-BVA à l'amont de Montjean. La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT septembre 2022  
Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond

